

AIDES



DE LA CTM POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE
DES SENIORS
ET DES PERSONNES
EN SITUATION DE HANDICAP



VIVRE CHEZ SOI



AIDE MENAGÈRE ¹, PORTAGE DE REPAS, TÉLÉ ASSISTANCE

Vous êtes autonome, vous vivez à votre domicile. Vous avez besoin d'aide pour accomplir certains actes de la vie quotidienne ?

La CTM vous accompagne dans votre projet de vie afin de vous permettre de rester chez vous, dans votre environnement habituel le plus longtemps possible.

POUR FINANCER

- L'intervention d'une aide ménagère à domicile
- La livraison de repas équilibrés et réguliers
- La sécurisation du domicile



POUR QUI ?

- Les personnes âgées, sous condition de ressources, d'âge, d'isolement et de résidence
- Bénéficiaires en situation de handicap

¹ - Cette prestation est récupérable sur la succession

LES PRESTATIONS AU TITRE DE L'AIDE SOCIALE

APA ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE

Vous rencontrez des difficultés pour accomplir les gestes essentiels de la vie ?

Vous vivez à votre domicile, dans votre famille, chez un tiers, en accueil familial, en habitat inclusif ou dans un établissement d'hébergement de moins de 25 places ?

POUR FINANCER

- L'aide humaine en emploi direct ou en mode prestataire²
- Les frais d'hygiène
- Le portage de repas
- La télé assistance



POUR QUI ?

- Les personnes âgées, sous condition d'âge, de perte d'autonomie et de résidence

PCH PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap. Vous vivez à votre domicile, dans votre famille, chez un tiers ou dans un établissement d'hébergement ?

Vous rencontrez des difficultés pour accomplir les gestes simples de la vie ?

POUR FINANCER

- L'aide humaine
- L'aide technique
- L'aide à l'aménagement du domicile, du véhicule, au déménagement et au transport
- L'aide animalière
- L'aide spécifique ou exceptionnelle



POUR QUI ?

- Les personnes reconnues en situation de handicap par la MMPH
- Les personnes qui résident de manière stable et régulière en Martinique

² - Prestataires autorisés à intervenir auprès du public fragile par la Collectivité Territoriale de Martinique



VIVRE EN HEBERGEMENT



L'ACCUEIL FAMILIAL, LES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES ÂGÉES ET POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Vous ne pouvez plus rester à votre domicile et n'avez pas les ressources suffisantes pour payer vos frais d'hébergement ? Vous pouvez solliciter une aide sociale pour couvrir cette dépense en totalité ou en partie.

POUR FINANCER

- Les frais d'accueil au titre de l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH)³ pour les personnes âgées, personnes en situation de handicap
- Les frais de dépendance en établissement ou en famille d'accueil



POUR QUI ?

- Les personnes âgées à partir de 65 ans (dépendantes ou en perte d'autonomie), ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail
- Les personnes en situation de handicap avec une orientation de placement en établissement de la MMPH

3 - Cette prestation est récupérable sur la succession





OÙ RETIRER LE DOSSIER ?

- Au CCAS de votre commune
- À la MMPH pour la PCH

CONTACTS UTILES

CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC) CTM

- Tél. : 0596 80 15 80 / 0596 80 15 81
- 19 rue Jacques Cazotte - 97200 Fort de France
- Mail : clic@collectivitedemartinique.mq

PLATE FORME PRIMO ACCUEIL (PPA) CTM

- Tél. : 0800 455 972
- Bd Chevalier Sainte-Marthe - 97200 Fort de France

MAISON MARTINICAISE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (MMPH)

- Tél. : 0596 70 09 95
- 1 rue Georges Eucharis - Espace Pythagore - Lotissement stade de Dillon
97200 Fort de France
- Email : contact@mdph972.fr

